Société Publique Locale
CHARTRES METROPOLE ENERGIES
Capital 7 500 000 euros
Siège social : Hôtel de Ville de Chartres
Place des Halles - 28000 Chartres
R.C.S. Chartres n° 815 110 127

RAPPORT DU MANDATAIRE
ENTRE BEAUCE ET PERCHE

Exercice du 1er janvier au 31 décembre 2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

RAPPORT DU MANDATAIRE DE

ENTRE BEAUCE ET PERCHE

AU SEIN DE LA SPL CHARTRES METROPOLE ENERGIES

Exercice 2024

CONTEXTE

Conformément à l'article L. 1524-51 du code général des collectivités territoriales, le représentant au conseil d'administration de la communauté de communes Entre Beauce et Perche M. Philippe Schmit, nommé le 8 juillet 2020, présente un rapport écrit de la SPL Chartres Métropole Energies au conseil communautaire.

Ce rapport, objet de la délibération, a pour objectif :

- de renforcer l'information de la collectivité territoriale actionnaire et de ses élus ;
- pour le représentant nommé au sein du conseil ou de l'assemblée, de rendre compte de la manière dont ils exécutent leur mandat ;
- de renforcer le contrôle analogue ;
- de s'assurer que la SPL Chartres métropole Energies agit en conformité avec les positions et les actions engagées par la communauté de communes Entre Beauce et Perche.

Dans le respect de ces dispositions ; le présent rapport est destiné à être transmis aux collectivités actionnaires pour délibération.

Ce rapport contribue au contrôle analogue de la SPL Chartres métropole Energies tel que défini par le code de la commande publique et le code général des collectivités territoriales ainsi que par les statuts et le règlement intérieur de la société.

L'article D.1524-7 du CGCT prévoit que les informations demandées au titre du présent rapport sont renseignées sans préjudice des informations protégées par l'article L. 151-1 du code de commerce ou présentant un caractère confidentiel et donné comme telles en application, selon le cas, de l'article L. 225-37 ou de l'article L. 225-92 de ce même code. Lorsque certaines informations sont concernées par l'un des cas mentionnés à l'alinéa précédent, le rapport le mentionne et renseigne le point concerné sous une forme adaptée.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Précision sur le secret des affaires :

Par application de l'article L.151-1 du code de commerce, est protégée au titre du secret des affaires toute information répondant aux critères suivants :

- Elle n'est pas, en elle-même ou dans la configuration et l'assemblage exacts de ses éléments, généralement connue ou aisément accessible pour les personnes familières de ce type d'informations en raison de leur secteur d'activité ;
- Elle revêt une valeur commerciale, effective ou potentielle, du fait de son caractère secret ;
- Elle fait l'objet de la part de son détenteur légitime de mesures de protection raisonnables, compte tenu des circonstances, pour en conserver le caractère secret.

Précision sur la notion d'informations confidentielles :

Conformément à l'article L.225-37 du code de commerce, les administrateurs sont tenus à la discrétion concernant les informations présentant un caractère confidentiel et données comme telles par le Président du conseil d'administration.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

TABLE DES MATIERES

I. Vie et gouvernance de la société 6
1. Présentation générale de la société 6
A. objet social et historique sur la société 6
B. Les évolutions statutaires depuis 5 ans 8
C. Composition du capital social et de l'actionnariat 8
D. Locaux et équipements de la société 9
E. Ressources humaines 10
2. Gouvernance de la société 18
A. La composition des différentes instances de gouvernance 18
B. La déontologie 19
C. Les dirigeants 19
D. Le fonctionnement des instances 21
E. Le contrôle analogue 22
F. Les relations contractuelles et financières avec la collectivité 23
II. Les comptes de l'exercice clos 24
1. Présentation des chiffres les plus significatifs 24
A. Compte de résultat 24
B. Le bilan 25
C. Présentation du chiffre d'affaires par activité et par clients principaux 26
2. Soldes intermédiaires de gestion 26
A. Excédent brut d'exploitation 26
B. Capacité d'autofinancement 27
C. Ratios d'analyse financière de rentabilité 27
III. Les risques et contrôles 28
1. Principaux risques et incertitudes 28
2. Contrôle interne 29
3. .Contrôles externes 29
IV. Les activités de l'année 30
1. Les opérations menées en 2024 30
2. Les certifications et labellisations 34
3. Les perspectives et les activités de Recherche et Développement 34
4. le mécenat et le sponsoring 34
V. Le GIE C'CHartres Ressources 35
VI. Le GIE TVE 36
A. Composition et gouvernance du GIE TRAITEMENT ET VALORISATION ENERGETIQUE (TVE) 36
B. Fonctionnement du GIE : missions, ressources et personnel 36
C. les réalisations 2024 à destination de la SPL Chartres métropole Energies 37
D. Les perspectives 2025 37

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

PRESENTATION SYNTHETIQUE DE LA SOCIETE

DENOMINATION DE LA SOCIETE	Société Publique Locale Chartres métropole Energies
SIEGE SOCIAL	Hôtel de Ville – Place des Halles – 28000 Chartres
ADRESSE ADMINISTRATIVE	32 rue Hélène Boucher – 28630 Gellainville
DATE DE CREATION	4/09/2015
SECTEUR D'ACTIVITE/METIER	Mise en œuvre des politiques de production d'électricité et de réseaux de chaleur

OBJET SOCIAL	Accompagnement des actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques de production d'électricité et de réseaux de chaleur ~~à~~ savoir :
	- L'étude, le développement, la création, l'acquisition, l'exploitation, la commercialisation et la maintenance, quelles que soient leurs formes ou leurs modalités :
	  - d'infrastructures de réseaux de chaleur
	  - d'infrastructures de production d'électricité
	  pour le compte de ses actionnaires.
	- La commercialisation de chaleur et d'électricité produites à travers les infrastructures qu'elle exploite, ainsi que tout produit associé à ces énergies.
	- A titre accessoire, se voir confier par ses actionnaires, toutes missions en rapport à son objet social tel que décrit aux points ci-dessus.

DATE DE DERNIERE MODIFICATION DES STATUTS	14/10/2020
CAPITAL	7 500 000 €
PRESIDENT	M. Dominique Soulet
DIRECTEUR GENERAL	M. Anthony Hermeline
COMMISSAIRE AUX COMPTES ET DATE DE NOMINATION	Cabinet ACES – M. Ludovic Pouzol 19/06/2024
NOMBRE DE SALARIES	20 (au 31/12/2024)

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

I. VIE ET GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

1. PRÉSENTATION GÉNÉRALE DE LA SOCIÉTÉ

A. OBJET SOCIAL ET HISTORIQUE SUR LA SOCIETE

La SPL Chartres Métropole Energies a pour objet d'accompagner ses actionnaires dans la mise en œuvre de leurs politiques de production d'électricité et de chaleur et de distribution de chaleur.

Cela passe par la gestion d'installations permettant de produire l'électricité et la chaleur et d'installations permettant la distribution de chaleur avec la commercialisation de l'électricité et de la chaleur produites.

La SPL Chartres Métropole Energies a été créée en 2015 afin d'exercer la compétence Chauffage Urbain et production d'énergie électrique au travers d'une Délégation de Service Public. Elle fournit de la chaleur aux abonnés du réseau par l'intermédiaire de 44 sous-stations réparties sur les quartiers de la Madeleine, Beaulieu et les Petits Clos, pour satisfaire leurs besoins de chauffage et d'eau chaude sanitaire.

L'unité de cogénération (photo ci-contre), production d'électricité et de chaleur à partir de la biomasse, a été mise en service de manière industrielle le 11 avril 2019.

La centrale de cogénération biomasse a pour caractéristiques principales :

- Valorisation de 50 kt de bois par an avec 75% de la quantité en bois déchets,
- Production d'énergie électrique de 45 GW/h annuelle,
- Production d'énergie thermique de 50 GW/h annuelle.

Une unité de soutien et de secours est partie intégrante du périmètre de CME, il s'agit de la chaudière dite de « La Madeleine » située sur la commune de Chartres (photo ci-dessous).

Un programme d'investissement sur le réseau de chaleur a été réalisé entre 2017 et 2020 afin de pouvoir moderniser, remplacer et sécuriser une partie de l'ancien réseau de chaleur.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Le réseau de chaleur à fin 2024 a une longueur totale en activité de 32,369 km.

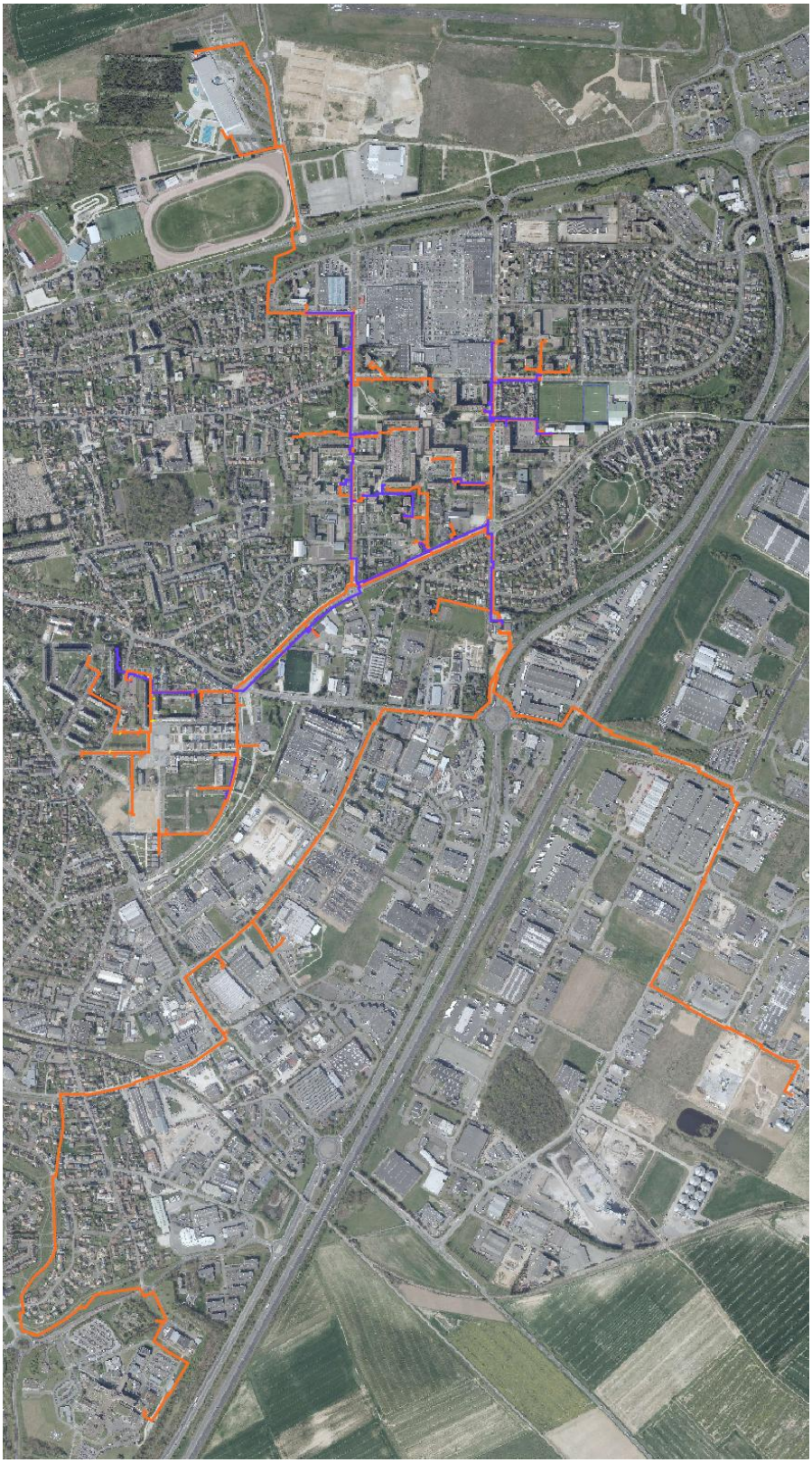

Le réseau de chaleur alimente près de 5200 équivalents logements, le complexe aquatique de l'agglomération, les hôpitaux de Chartres et quelques acteurs économiques privés. CME se place comme une entreprise d'utilité publique au sein de l'agglomération Chartraine.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

B. LES EVOLUTIONS STATUTAIRES DEPUIS 5 ANS

La société n'a pas connu d'évolution de ses statuts en 2024.

HISTORIQUE DES 5 DERNIERES ANNEES

DATE DES ASSEMBLEES GENERALES EXTRAORDINAIRES	OBJET DE LA MODIFICATION
14/10/2020	Augmentation du capital 2 000 000 €.
14/10/2020	Changement de la numérotation de certains articles et modification de l'âge limite du mandat de président.

C. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL ET DE L'ACTIONNARIAT

1. Le capital social au 31 décembre 2024

Le tableau ci-dessous récapitule l'actionnariat et la répartition des postes d'administrateurs à la clôture de l'exercice écoulé.

SITUATION ADMINISTRATIVE AU 31/12/2024

Capital de 7 500 000 euros divisé en 7 500 actions de 1 000 euros.

ACTIONNAIRE	%	NOMBRE D'ACTIONS	REPRESENTANT LORS DE L'AG	REPRESENTANTS LORS DES CA
Chartres métropole	99,69 %	7 478	M. Christian Paul-Loubière	Mme Hélène Denieault Mme Elisabeth Fromont M. Florent Gauthier M. Jean-Pierre Gorges M. Franck Masselus M. Rémi Martial M. Christian Paul-Loubière M. Dominique Soulet M. Max Van Der Stichele
C.C. Entre Beauce et Perche	**0.30 %**	**20**	**M. Hervé Buisson**	**M. Philippe Schmit**
Commune de Theuville	0.01 %	2	M. Philippe Dupont	M. Bruno Levassor

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

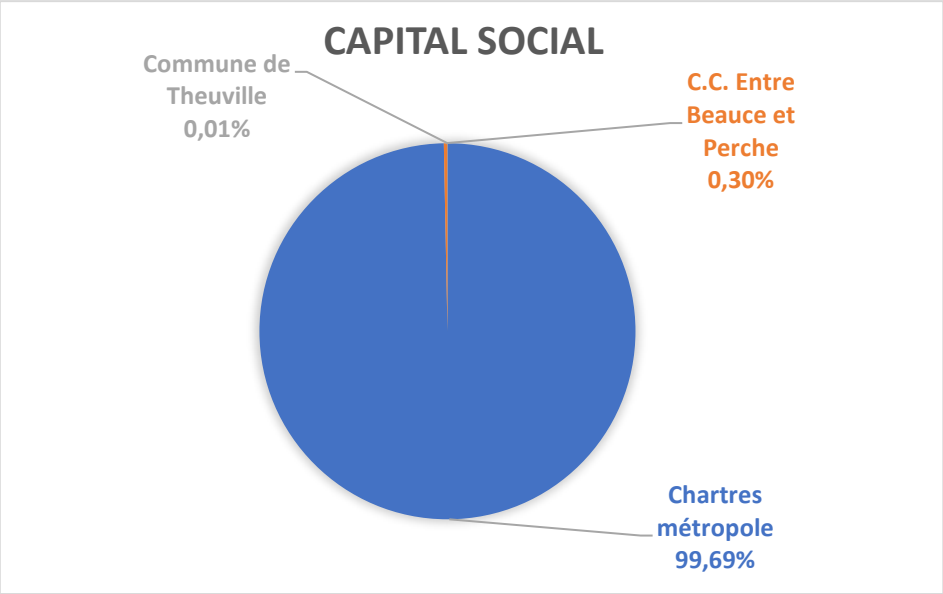

2. Les évolutions de l'actionnariat et du capital social

La SPL Chartres métropole Energies n'a pas fait l'objet d'évolution de l'actionnariat et/ou du capital social au cours de l'année 2024.

HISTORIQUE DES 5 DERNIERES ANNEES

DATE DE L'OPERATION	NATURE DE L'OPERATION	MODALITES DE L'OPERATION
16/07/2020	Transformation de l'avance en compte courant d'associés	Capitalisation de 2 000 000 €

D. LOCAUX ET EQUIPEMENTS DE LA SOCIETE

Le siège social de Chartres métropole Energies (CME) est situé à l'hôtel d'agglomération, Place des Halles 28000 Chartres. CME y utilise des services mutualisés et des locaux.

Le siège opérationnel est, quant à lui, situé sur le site de la biomasse, 32 rue Hélène Boucher 28630 Gellainville.

Cf. Paragraphe Objet Social et historique de la société en page 6.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

E. RESSOURCES HUMAINES

1. Effectif et mouvements de personnel

Au 31 décembre 2024 :

	2023	2024	EVOLUTION
Effectif au 31/12	17	**20**	**17.65%**
ETP au 31/12	13,96	**14.75**	**5.66%**

EMPLOIS AU 31/12/2024 (CDI ET CDD)	CATEGORIE D'EMPLOI	NB. PERS.	NB. ETP	ETP EN %
Président de la SPL	**Dirigeant**	**1**	**/**	**/**
Responsable d'Exploitation	**Cadre Opérationnel**	**1**	**1.19**	**8.07%**
Assistante de Direction	**Agent de Maîtrise**	**1**	**1.08**	**7.32%**
Responsable de conduite	**Agent de Maîtrise**	**7**	**6.03**	**40.88%**
Responsable de conduite polyvalent	**Agent de Maîtrise**	**1**	**1**	**6.78%**
Gestionnaire de Flux	**Ouvrier**	**1**	**1**	**6.78%**
Assistant gestionnaire de flux	**Ouvrier**	**1**	**1.04**	**7.05%**
Technicien réseaux	**Agent de Maîtrise**	**1**	**1.22**	**8.27%**
Agent de réseaux	**Ouvrier**	**1**	**0.10**	**0.68%**
Responsable Maintenance	**Cadre Opérationnel**	**1**	**0.68**	**4.61%**
Technicien de Maintenance	**Agent de Maîtrise**	**2**	**0.50**	**3.39%**
Agent de Maintenance	**Ouvrier**	**1**	**0.91**	**6.17%**
Apprentie	**/**	**1**	**0**	**/**
	TOTAL	**20**	**14.75**	**100%**

Depuis septembre 2023, nous accueillons une apprentie en alternance (BAC+3 – Bachelor Universitaire de Technologie en Génie Electrique & Informatique Industrielle) au sein de notre service Exploitation/Réseaux sous le tutorat de notre Responsable d'Exploitation.

Par ailleurs, il nous arrive de faire appel, si besoin, à un intérimaire notamment lors des Arrêts Techniques (Avril/Octobre) pour répondre à un accroissement d'activité au sein du service Maintenance, conformément au Code du travail.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2. Organigramme

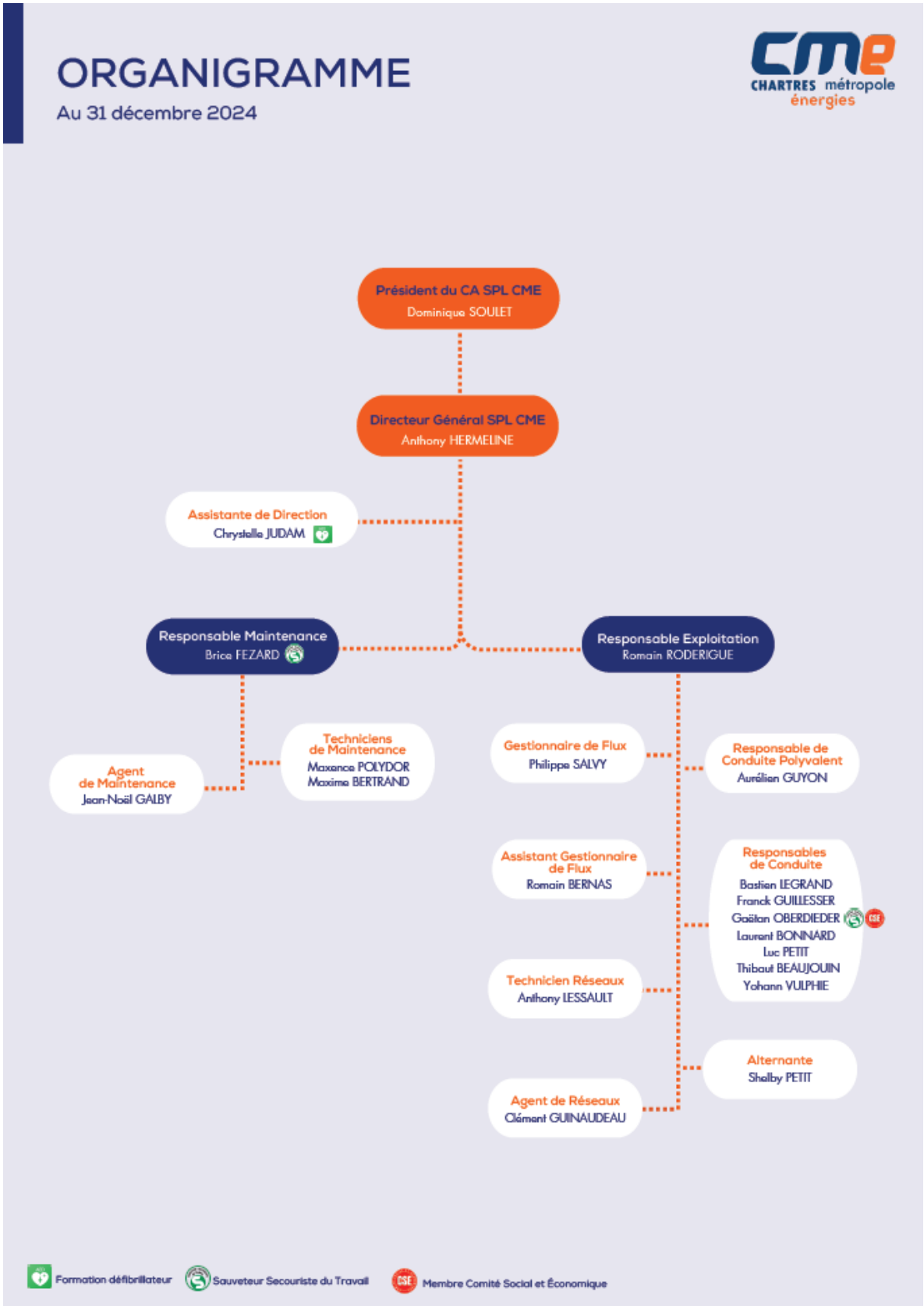

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acte certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

3. Nombre de contrat et turn-over

	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023	31/12/2024	VARIATION
CDD	0	0	0	0	0%
CDI	17	16	15	19	26.66%
Apprentis	1	0	1	1	0%
Total	**18**	**16**	**16**	**20**	**25%**

2024 – BILAN SOCIAL

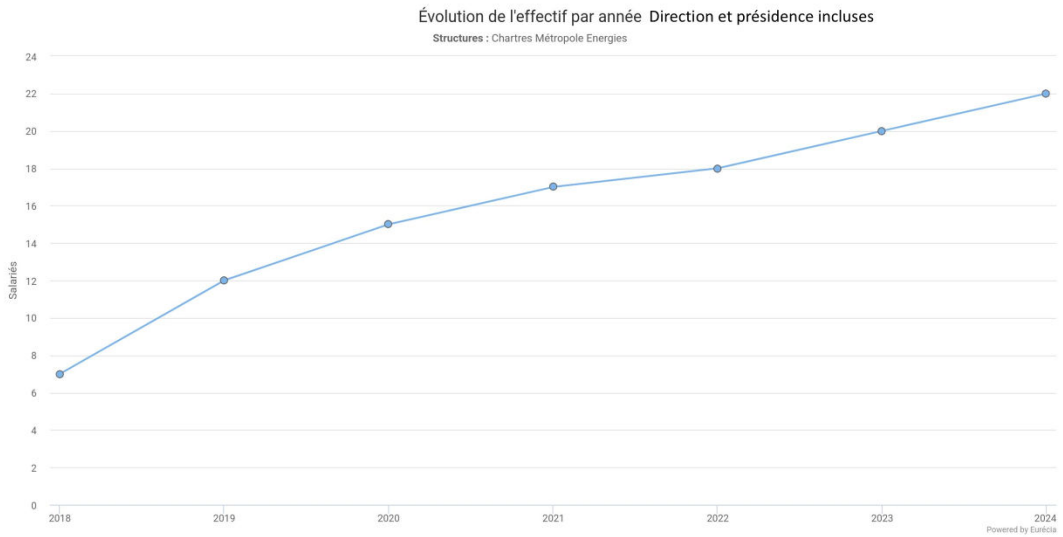

11/04/2025

Page | 4

ANNEE	TURN-OVER	NOMBRE D'ARRIVEES	NOMBRE DE DEPARTS	EFFECTIF AU 1ER JANVIER
2021	6.25	1	1	NC
2022	10.83	1	2	17
2023	23.62	4	5	16
2024	**33.33**	**7**	**3**	**16**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

4. Moyenne d'âge et ancienneté dans l'entreprise

Au 31/12/2024, l'âge moyen global est de **40.23 ans** :

- **40.95 ans** pour le personnel homme (17 salariés)
- **39,5 ans** pour le personnel femme (2 salariées)

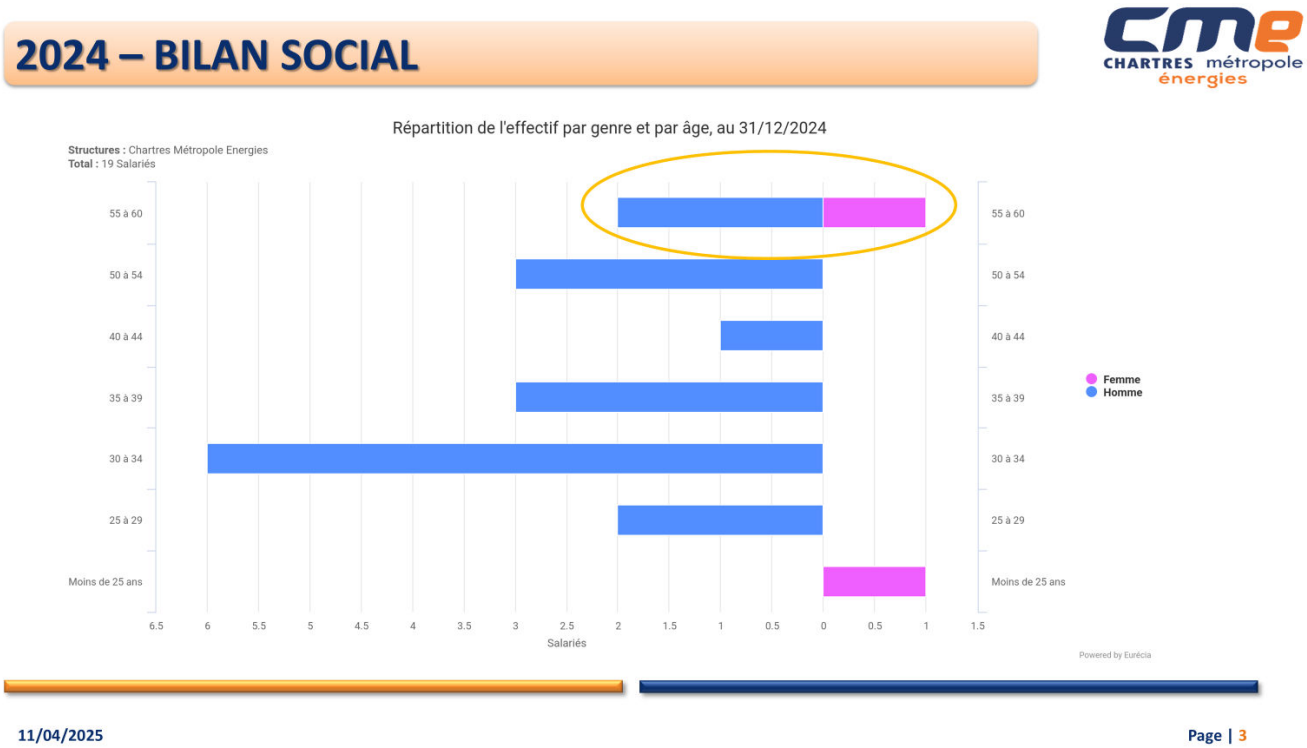

En moyenne, les salariés sont dans l'entreprise depuis **3,78 années**.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

5. Personnel Intérimaire

Il nous arrive de faire appel, si besoin, à un intérimaire notamment lors des Arrêts Techniques (Avril/Octobre) pour répondre à un accroissement d'activité, conformément au Code du travail.

6. Rémunération

MASSE SALARIALE	2022	2023	2024	EVOLUTION 2023/2024
Total brut annuel	830 992,88 €	738 563,59 €	**868 374,57 €**	**17,58 %**
Charges patronales	358 057,81 €	309 953,56 €	**355 942,41 €**	**14,84 %**
Coût entreprise	1 189 050,69 €	1 048 517,15 €	**1 224 316,98 €**	**16,77 %**
Heures indemnisées		824.44	237.00	-71.25%
Heures travaillées	30 803.00	22 433.72	**24 980.05**	**11 %**
Ratio heures travaillées / heures payées		27.21	105.40	287.35%
Coût horaire moyen	26.85 €	26.05 €	27.30 €	

7. Dialogue social

Le Comité Social et Economique de Chartres métropole Energies a été mis en place en mai 2022.

Ci-dessous un récapitulatif de notre calendrier social et des sujets traités en 2024 :

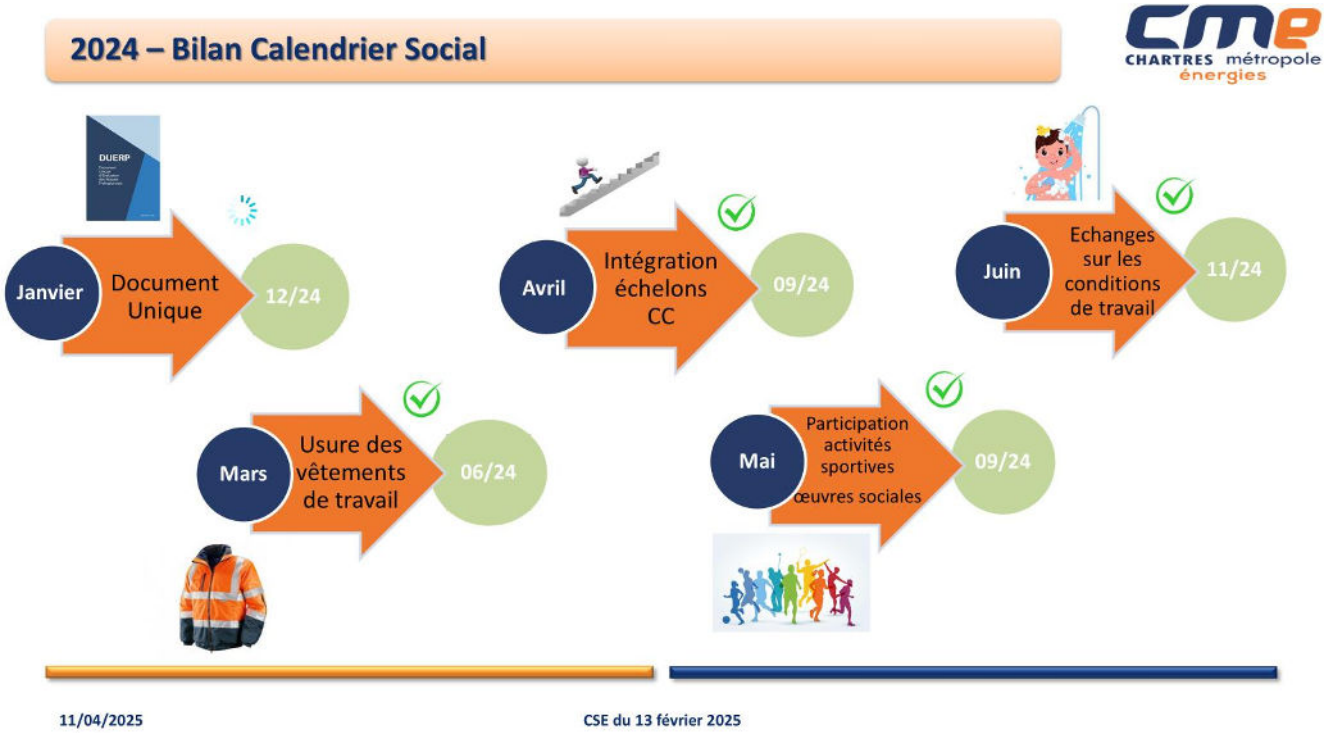

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Les membres du CSE ont abordé le sujet des augmentations de salaire en janvier 2024 en demandant l'application d'une augmentation générale de 50 € brut au 1er janvier 2024 et une augmentation individuelle dans une fourchette comprise entre 0 et 5% du salaire brut sur décision du responsable de service actée avant le mois de mars 2024.

Lors d'une réunion CSE en octobre 2024, une présentation des résultats de l'analyse de l'enquête RPS a permis d'identifier les facteurs de satisfaction et d'insatisfaction concernant les conditions de travail du personnel pour mettre en place un plan d'actions préventives ou correctives adaptées.

Ces résultats seront intégrés dans le projet de développement de la Qualité de Vie et des Conditions de Travail des collaborateurs. Une enquête complémentaire auprès des salariés sera réalisé via 30 questions catégorisées en 6 items. Un plan d'actions étalé sur 3 ans (2025-2027) est proposé et sera réajusté en fonction des résultats liés à cette enquête.

Politique de santé – Sécurité au travail

Le tableau ci-après récapitule le nombre de jours d'arrêt et les taux de gravité et de fréquence.

CAUSE	DATE DE L'ACCIDENT	ARRET	NB. DE JOURS
La victime a chuté sur le dos au niveau de la montée chaudière après avoir contrôlé le capteur de bourrage	06/03/2024	OUI	10
Arrachement de la pulpe du majeur de la main gauche en retenant une plaque en fonte qui a ripée	21/03/2024	OUI	32

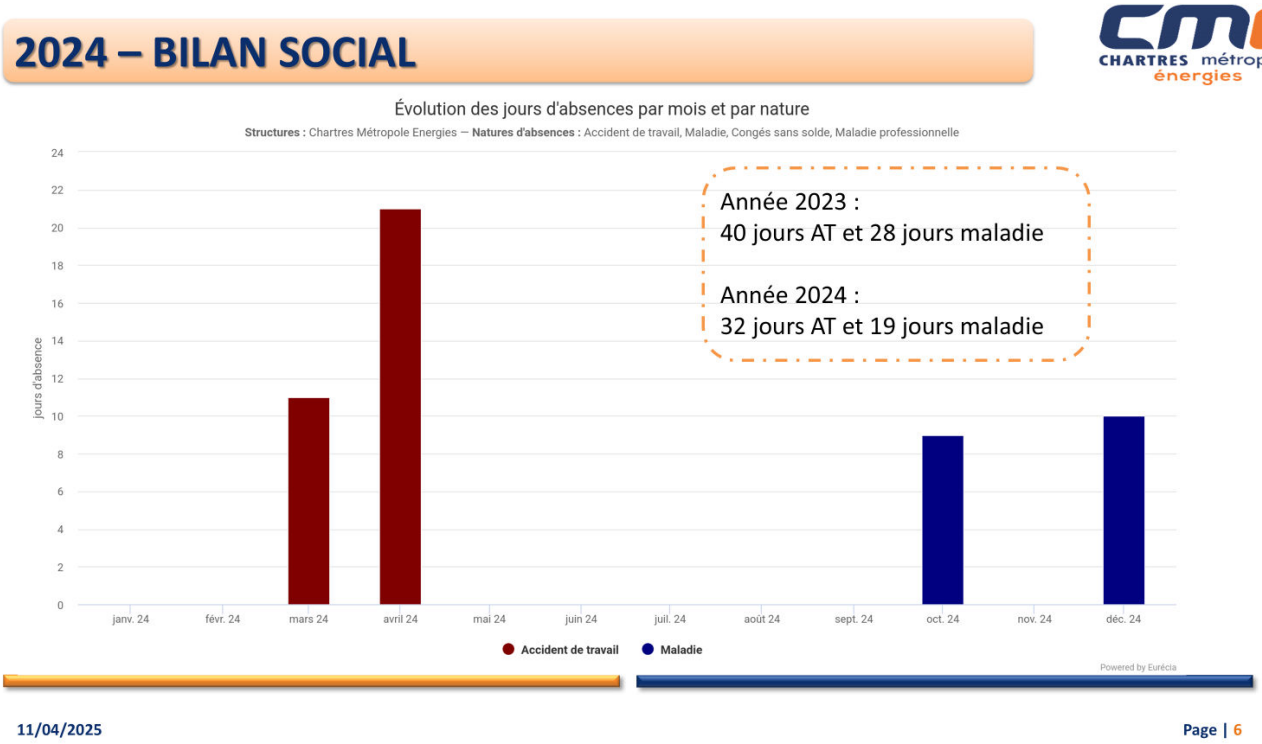

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

	2022	2023	2024
Nombre de jours d'arrêt	13	68	**42**
Taux de gravité *	0.30	2.67	**1.68**
Taux de fréquence **	33.07	138.13	**80.06**

** Le taux de gravité représente le nombre de journées indemnisées, pour 1 000 heures travaillées, c'est-à-dire le nombre de journées perdues par incapacité temporaire pour 1 000 heures travaillées.*
*** Le taux de fréquence est le nombre d'accident, avec arrêt de travail supérieur à un jour, survenus au cours d'une période de 12 mois par million d'heures de travail.*

8. Absences

ABSENCES (NB HEURES)	2022	2023	2024	VARIATION 2023/2024
Maladie	NC	215.6	**110.5**	**-49%**
Maternité/Paternité	NC	0	0	0%
Accident du travail	NC	308	**159.5**	**-48%**
Total		**523.6**	**270.0**	**-48%**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

9. Plan de développement des compétences

CME établit en début d'année un plan de formation comprenant à la fois des formations réglementaires et obligatoires à la réalisation des missions et fonctions des personnels de l'entreprise et des formations de développement des compétences.

Intitulé de la formation	Type	Organisme	Date du premier jour de formation	Nombre d'heures	Coût global HT	Coût TTC
Atex niveau 0	Initial	SOFIS	04/04/2024	24,5	891,00 €	1 069,20 €
Travail en hauteur	Initial	FF	12/06/2024	7	170,00 €	204,00 €
Habilitation électrique B0-H0	Initial	FF	05/06/2024	28	1 190,00 €	1 428,00 €
Complément habilitation électrique HT	Initial	APAVE	07/08/2024	14	829,00 €	994,80 €
Habilitation électrique BT-HT	Initial	APAVE	05/08/2024	14	1 411,00 €	1 693,20 €
Habilitation électrique B0-H0	Recyclage	FF	02/12/2024	10,5	316,66 €	379,99 €
CACES R482 Cat.F	Initial	BEQUET	16/09/2024	42	1 660,00 €	1 992,00 €
CACES R482 Cat.F	Recyclage	BEQUET	09/09/2024	42	1 556,67 €	1 868,00 €
CACES Nacelle A & B	Initial	BEQUET	18/11/2024	28	1 216,67 €	1 460,00 €
				210	**9 241,00 €**	**11 089,20 €**
Excel niveau 1	Initial	CCI	09/09/2024	7	235,00 €	282,00 €
EU-ETS Phase 4	Initial	CITEPA	09/10/2024	14	1 000,00 €	1 200,00 €
				21	**1 235,00 €**	**1 482,00 €**

Stagiaires - étudiants

Cette année encore, toujours soucieux de permettre aux jeunes de connaître le monde de l'entreprise, c'est une étudiante qui continue depuis septembre 2023 son intégration au sein de notre service Exploitation/Réseaux apportant son aide dans le cadre de nos différentes activités en mettant en pratique ses connaissances théoriques pour de l'alternance planifiée entre son Université et notre entreprise allant de quelques jours à plusieurs semaines dans l'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

10. Insertion sociale et travail handicapé

Nous n'avons pas de partenariat avec les structures d'insertion.

2. GOUVERNANCE DE LA SOCIETE

A. LA COMPOSITION DES DIFFERENTES INSTANCES DE GOUVERNANCE

1. Les représentants au conseil d'administration

	NOM DES REPRESENTANTS AU CONSEIL	LE CAS ECHEANT, DATE DE NOMINATION
Chartres métropole	Mme Hélène Denieault Mme Elisabeth Fromont M. Florent Gauthier M. Jean-Pierre Gorges M. Franck Masselus M. Rémi Martial M. Christian Paul-Loubière M. Dominique Soulet M. Max Van Der Stichele	Le 16/07/2020 Et le 24/09/2020 pour M. Franck Masselus
C.C. Entre Beauce et Perche	**M. Philippe Schmit**	**08/07/2020**
Commune de Theuville	M. Bruno Levassor	10/07/2020

Il est précisé que le nombre de salariés de la Société et de ses filiales étant inférieur aux seuils fixés par l'article L.225-27-1 du Code de commerce, le Conseil d'administration ne comporte pas d'administrateur représentant les salariés.

2. Les représentants à l'assemblée générale des actionnaires

	NOM DU REPRESENTANT A L'ASSEMBLEE GENERALE	DATE DE NOMINATION
Chartres métropole	M. Christian Paul-Loubière	16/07/2020
C.C. Entre Beauce et Perche	**M. Hervé Buisson**	**08/07/2020**
Commune de Theuville	M. Philippe Dupont	10/07/2020

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

3. Les comités

Le Conseil d'administration par une résolution n°8 en date du 17 septembre 2020, a décidé d'instituer le Comité de Suivi des Comptes (CSC) ayant pour rôle :

- D'examiner le projet d'arrêté des comptes, les propositions en matière de provisions de toute nature et d'affectation de résultat ;
- D'émettre un avis sur les points visés ci-avant et, en cas de perte comptable de l'exercice, sur les solutions envisagées pour rétablir l'équilibre sur les exercices suivants.

Le CSC est constitué :

- Du président et du directeur général de CME,
- Du représentant de l'actionnaire principal,
- Du DGS de la collectivité actionnaire principale assisté du directeur des finances et de la commande publique,
- Du commissaire aux comptes et de l'expert-comptable de la société.

Il s'est réuni le 03/04/24 pour l'exercice 2023 et 19/03/25 pour l'exercice 2024.

B. LA DEONTOLOGIE

Chaque administrateur est sensibilisé aux responsabilités qui lui incombent au moment de sa nomination et est encouragé à observer les règles de déontologie relatives aux obligations résultant de son mandat.

Le conseil d'administration a adopté le 27 juin 2023 une charte de déontologie qui rappelle les obligations des mandataires sociaux dans cinq domaines :

- la prévention des conflits d'intérêt,
- la prévention de la corruption et du trafic d'influence,
- la confidentialité,
- l'utilisation des ressources de la société,
- la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme.

C. LES DIRIGEANTS

Par la résolution N°1 en date du 06/11/2015, le conseil d'administration a opté pour la séparation des fonctions de président et de directeur général.

Le président du conseil d'administration, M. Dominique Soulet a été désigné par délibération n°2 du conseil d'administration du 17/09/2020, pour la durée de son mandat d'administrateur.

Le directeur général, M. Anthony Hermeline a été désigné par délibération n°4 du conseil d'administration du 25/06/2021.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

1. Limitation de pouvoirs

Le Directeur Général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la SPL Chartres métropole Energies conformément à l'article L.225-55 du code du commerce.

Il exerce ces pouvoirs dans la limite de l'objet social et sous réserve de ceux que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires et au conseil d'administration et des limitations conventionnelles posées par une délibération expresse du conseil d'administration ou par les Statuts de la société.

Conformément à l'article 28 des statuts de la société, le Directeur général ne peut signer un contrat qualifié de quasi-régie avec un actionnaire sans que celui-ci ait été préalablement adopté en conseil d'administration.

2. Mandats des commissaires aux comptes et des censeurs

Le tableau ci-dessous récapitule les mandats des commissaires aux comptes et des censeurs.

NOMS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES	DUREE MANDAT STATUTS	DATE DE RENOUVELLEMENT AGO	
Titulaire : ACES	6 ans	04/09/2015	19/06/2024
Suppléant : SCP de commissaires aux comptes Frambourt, Marsaly, Jean, Pedrot	6 ans	04/09/2015	

NOMS DES CENSEURS	DUREE MANDAT	DATE DE NOMINATION EN CA
Annick Lhermitte	3 ans	05/12/24

3. Information sur la rémunération des représentants de la collectivité actionnaire et des mandataires sociaux

Par délibération n°20-090 en date du 08/07/20 d'Entre Beauce et Perche son représentant a été autorisé à percevoir une rémunération au sein de la SPL Chartres métropole Energies (fixe, variable et exceptionnel)

MONTANT ANNUEL ET INDIVIDUEL DE LA REMUNERATION DES ADMINISTRATEURS (MONTANTS BRUTS) :

NOM	NOMBRE DE CA	INDEMNITES BRUTES
Philippe Schmit	2	214.28 €

MONTANT ANNUEL DE L'INDEMNITE DE FONCTION DU PRESIDENT ET DU DIRECTEUR GENERAL :

Mandat	Montant annuel brut
Directeur général	53 129.96 €

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

AVANTAGES EN NATURE ACCORDES AUX REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE AINSI QU'AUX MANDATAIRES :

En 2024, aucuns avantages en nature accordés aux représentants de la Collectivité ainsi qu'aux mandataires.

D. LE FONCTIONNEMENT DES INSTANCES

1. Les conseils d'administration

En 2024, le conseil d'administration s'est réuni 3 fois.

LES PRINCIPAUX SUJETS

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
15/05/2024	Adoption du rapport de gestion de l'exercice 2023
	Examen et arrêté des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	Proposition d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	Convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle
	Règles de répartition de la rémunération des administrateurs pour l'exercice actuel et les exercices ultérieurs
	Adhésion de Chartres Métropole Energies à la centrale d'achat APPROLYS CENTR'ACHATS
	Politique de la Société en matière d'égalité professionnelle et salariale
	GIE C'Chartres ressources - renoncement à un avoir et validation de son apport en compte courant
	Définition des objectifs 2024 du Directeur Général
	Information. Prise d'acte Rapport d'activité du GIE C'Chartres Ressources 2023
21/06/2024	Rapport d'activité 2023
	Location d'un terrain à Chartres Métropole
	Suppression des tarifs spéciaux
05/12/2024	Nomination d'un censeur au sein du Conseil d'administration
	Prime Variable du Directeur général
	Mise en œuvre de la prime de partage de valeur – Fixation de l'enveloppe
	Charte de stratégie et de gouvernance des entreprises publiques locales de Chartres métropole
	Convention de groupement de commandes semi-intégré pour des prestations de vidéosurveillance – Adhésion
	Dérogation au règlement de service – Durée d'abonnement

LA PARTICIPATION DE L'ELUS MANDATAIRE

DATE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION	TAUX DE PRESENCE DU MANDATAIRE DE ENTRE BEAUCE ET PERCHE
15/05/2024	100 %
21/06/2024	100 %
05/12/2024	0 %

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2. L'assemblée générale

En 2024, l'assemblée générale s'est réunie 1 fois.

LES PRINCIPAUX SUJETS

DATE DE L'INSTANCE	PRINCIPAUX SUJETS
19/06/2024	Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos et quitus aux administrateurs
	Affectation du résultat de l'exercice clos le 31 décembre 2023
	Rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce et approbation desdites conventions
	Nomination du commissaire aux comptes titulaire
	Pouvoirs en vue de l'accomplissement des formalités

LA PARTICIPATION DE L'ELUS MANDATAIRE

DATE L'ASSEMBLEE GENERALE	TAUX DE PRESENCE DUMANDATAIRE DE ENTRE BEAUCE ET PERCHE
19/06/2024	100 %

3. La visioconférence

En 2024, la visioconférence n'a pas été proposée aux administrateurs.

E. LE CONTROLE ANALOGUE

La réalisation de l'objet social de la Société, tel qu'il est prévu et décrit dans les Statuts, est contrôlée par les collectivités territoriales actionnaires représentées au conseil d'administration. Celles-ci doivent exercer sur la société un contrôle analogue à celui qu'elles exercent sur leurs propres services.

Ce contrôle s'effectue dans le cadre d'un pluri-contrôle, afin que les conventions et opérations que les collectivités actionnaires sont amenées à conclure avec la société soient considérées comme des prestations intégrées (contrats « in house ») et respectent donc le code de la commande publique.

A cet effet, et afin d'éviter la multiplication des instances dédiées à ce contrôle analogue, au moins une fois par an, les réunions du conseil d'administration s'accompagnent :

- d'un débat sur les orientations stratégiques, qui peut avoir lieu lors de l'arrêt des comptes ou de l'adoption du budget prévisionnel ;
- d'un point sur la gouvernance et sur la vie sociale, inclus lors de la présentation du rapport de gestion ;
- d'un point sur les activités opérationnelles, effectué lors de la présentation du ou des rapports d'activité et tout au long de l'année.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

En 2024, le contrôle par les collectivités actionnaires s'est notamment effectué par :

- le contrôle en matière d'orientations stratégiques de la société :
  - Des bilatérales entre le Président de CME et le Directeur Général
  - Les présentations réalisées en conseil d'administration sur les informations générales de CME
  - Réunion avec le « pool » bancaire de CME
- Le contrôle en matière de gouvernance et de vie sociale
- Le contrôle en matière d'activités opérationnelles :
  - Les présentations réalisées en conseil d'administration sur les opérations techniques et opérationnelles de CME

Par ailleurs, d'autres réunions ont pu être organisées avec la collectivité durant l'année pour assurer le suivi de la société :

- Pour le suivi de l'activité et des finances : mise en place de tableaux de bord financier quatre fois par an

F. LES RELATIONS CONTRACTUELLES ET FINANCIERES AVEC LA COLLECTIVITE

1. Principales actualités des contrats en cours avec la collectivité

Néant

2. Garanties d'emprunts de la collectivité

Néant

3. Avances en compte courant de la collectivité

Néant

4. Les aides octroyées au titre du développement économique ou tout autre concours financier

La SPL n'a pas reçu d'aide de la collectivité au titre du développement économique ou tout autre concours financier.

5. Dividendes distribués à la collectivité

La SPL n'a pas distribué de dividende à la collectivité au cours des trois exercices précédents.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

II. LES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS

1. PRESENTATION DES CHIFFRES LES PLUS SIGNIFICATIFS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2024 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

L'activité de la société se solde pour le dernier exercice clos au 31 décembre 2024 par un résultat bénéficiaire de **75 292 €.** Il était déficitaire de **110 894 €** en 2023.

En vue de donner une vue claire et synthétique de l'activité de la société et de son évolution, sont présentés ci-après les chiffres les plus significatifs.

A. COMPTE DE RESULTAT

Produits	2024	2023	2022	Charges	2024	2023	2022
PRODUITS D'EXPLOITATION	12 386 839 €	11 521 511 €	12 664 333 €	CHARGES D'EXPLOITATION	11 606 607 €	10 855 123 €	11 314 159 €
DONT CHIFFRES D'AFFAIRES	*12 386 698 €*	*11 430 414 €*	*12 565 548 €*	*DONT CHARGES SOCIALES*	*1 224 317 €*	*1 048 518 €*	*1 189 051 €*
PRODUITS FINANCIERS	42 127 €	19 581 €	12 384 €	CHARGES FINANCIERES	747 067 €	796 862 €	845 667 €
PRODUITS EXCEPTIONNELS	0 €	0 €	146 712 €	CHARGES EXCEPTIONNELS	0 €	6 734 €	13 150 €
				PARTICIPATION DES SALARIES	0 €	0 €	0 €
				IMPOTS SUR LES BENEFICES	0 €	0 €	0 €
				RESULTATS DE L'EXERCICE	75 292 €	-110 894 €	650 453 €

Au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2024 :

- Le **CHIFFRE D'AFFAIRES H.T**. s'est élevé à **12 386 698 EUROS** contre 11 430 414 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 8,37 % ;
- Le total des **PRODUITS D'EXPLOITATION** s'élève à **12 386 839 EUROS** contre 11 521 511 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 7,51 % ;
- Les **CHARGES D'EXPLOITATION** de l'exercice se sont élevées à **11 606 607 EUROS** contre 10 855 123 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 6,92 % ;
- Le **RESULTAT D'EXPLOITATION** ressort à **75 292 EUROS** contre – 110 894 euros au titre de l'exercice précédent ;
- Le montant de la masse salariale s'élève à **1 224 317 EUROS** contre 1 048 518 euros au titre de l'exercice précédent, soit une hausse de 16,77 % ;

Compte tenu d'un **RESULTAT FINANCIER** de **-704 940 EUROS** contre – 777 282 euros au titre de l'exercice précédent, le **RESULTAT COURANT AVANT IMPOT** de l'exercice ressort à **75 292 EUROS** contre -110 894 euros pour l'exercice précédent.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Compte tenu des éléments ci-dessus, du **RESULTAT EXCEPTIONNEL** de **0 EUROS** contre 22 036 euros au titre de l'exercice précédent **(vs ancienne nomenclature comptable)**, d'un crédit d'impôts de 0 **EUROS**, **LE RESULTAT DE L'EXERCICE SE SOLDE PAR UN BENEFICE DE 75 292 EUROS** contre une perte de -110 894 euros au titre de l'exercice précédent.

B. LE BILAN

ACTIF	2024	2023	2022	PASSIF	2024	2023	2022
IMMOBILISATIONS CORPORELLES	41 354 386 €	42 453 753 €	45 287 904 €	RESSOURCES PROPRES ET QUASI-FONDS PROPRE	6 520 534 €	6 445 242 €	6 556 136€
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	309 378 €	320 908 €	332 438 €	RESSOURCES D'EMPRUNT	40 118 548 €	42 658 864 €	45 120 432 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES	1 670 €	1 670 €	1 670 €	*TOTAL DES CAPITAUX PERMANENTS*	46 639 082 €	49 104 106 €	51 676 568 €
TOTAL ACTIF IMMOBILISE NET	41 665 434 €	42 776 331 €	45 622 011	DETTES D'EXPLOITATION ET DIVERS	2 923 958 €	2 140 977 €	2 448 997 €
STOCKS NETS	1 156 122 €	889 410 €	912 842 €				
ACTIFS D'EXPLOITATION	3 028 747 €	2 146 015 €	2 741 702 €				
VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITES	4 262 737 €	5 433 328 €	4 849 010 €				
TOTAL ACTIF CIRCULANT NET	8 447 606 €	8 468 752 €	8 503 553 €				
TOTAL ACTIF	50 113 040 €	51 245 083 €	54 125 564 €	TOTAL PASSIF	50 113 040 €	51 245 083 €	54 125 564 €

Au 31 décembre 2024, le total du **BILAN** de la Société s'élevait à **50 113 040 EUROS** contre 51 245 083 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -2,21 %.

L'ACTIF IMMOBILISE est de **41 665 434 EUROS** contre 42 776 331 euros pour l'exercice précédent soit une variation de -2,60 %.

L'ACTIF CIRCULANT est de **8 447 606 EUROS** contre 8 468 752 euros pour l'exercice précédent, soit une baisse de -0,25 %.

Les **CAPITAUX PROPRES** sont de **6 520 534 EUROS** contre 6 445 242 euros, soit une variation de 1,17 %.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

C. PRESENTATION DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR ACTIVITE ET PAR CLIENTS PRINCIPAUX

	ACTIVITE 1 Electricité	ACTIVITE 2 RCU	ACTIVITE 3 Autres
CHIFFRE D'AFFAIRES	6 765 549.05 €	4 939 530.28 €	681 618.31 €

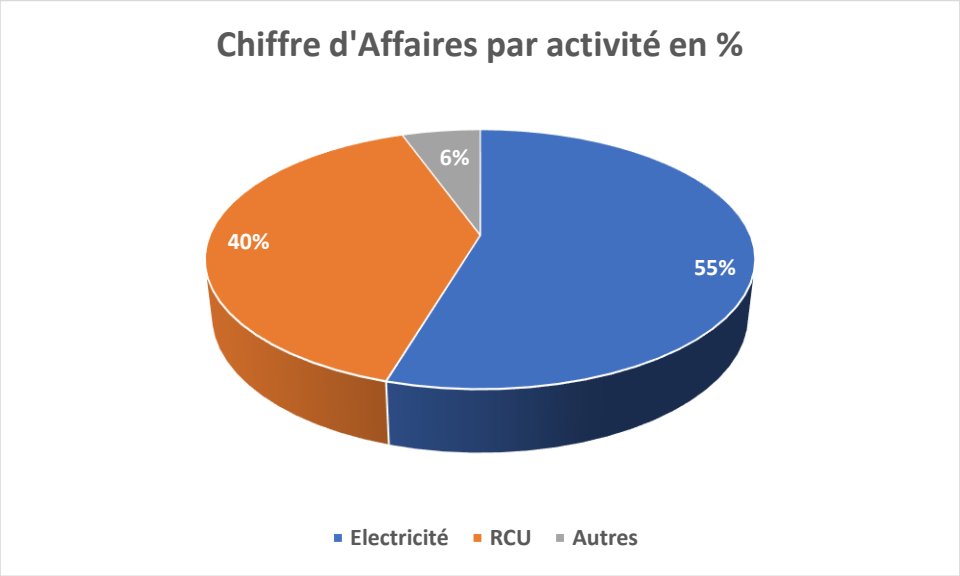

2. SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

En vue d'une analyse plus approfondie des chiffres, les principaux soldes intermédiaires de gestion, adaptés à l'analyse de l'activité de la société sont présentés ci-dessous.

A. EXCEDENT BRUT D'EXPLOITATION

L'excédent brut d'exploitation (EBE), qui mesure la performance économique de la société, c'est-à-dire celle que réalise sa seule exploitation, avant prise en compte de décisions « politiques » ou d'incidences fiscales qui n'affectent, elles, que le résultat final, s'élève pour l'exercice à un montant de **4 361 k€**, soit une variation de **18 %** par rapport à l'EBE de l'exercice précédent (3 693 k€ en 2023).

	Production (vendue + stockée + immobilisée)	12 386 698 €
-	Consommation de matières premières (achats + sous-traitance directe)	(3 469 175 €+68 069 €)
-	Charges externes	3 066 422 €
=	Valeur ajoutée	5 783 032 €
+	Subventions d'exploitation	0 €
-	Impôts et taxes (sauf IS)	197 300 €
-	Frais de personnel (salaires et traitements + charges sociales)	(868 375 €+355 942 €)
=	**EBE**	**4 361 415 €**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

B. CAPACITE D'AUTOFINANCEMENT

La capacité d'autofinancement (CAF), qui quantifie le potentiel de l'entreprise à dégager des ressources de par son activité au cours de l'exercice, est déterminée comme suit :

	Résultat net	75 292 €
+	Amortissements	3 024 922.05 €
+	Provisions	550 000 €
-	Reprise de provisions	0 €
=	CAF	**3 650 214 €**

Sa valeur s'élevant à **3 650 214 k€** au titre de l'exercice, appelle les commentaires suivants :

Elle a évolué de la manière suivante sur les exercices précédents : En 2023, la CAF s'élevait à (3 095 668 € + -110 894 €) soit 2 984 774 € - En 2022, la CAF s'élevait à (650 453 € + 3 131 433 €) soit 3 781 886 € - En 2021, la CAF s'élevait à (-353 594 € + 3 028 805) soit 2 675 211 €.

La capacité d'autofinancement a augmenter grâce à une résultat courant positif et la mise en place de provisions.

C. RATIOS D'ANALYSE FINANCIERE DE RENTABILITE

Le **taux d'EBE** ou taux de marge brute d'exploitation (EBE / CA) est de **35.21 %** pour l'exercice. Ce ratio, qui permet de mesurer la performance économique de l'entreprise, appelle les commentaires suivants: L'EBE est supérieur àl'année 2023 car le CA de CME,est supérieur et les charges très légérement en hausse ce qui permet d'avoir un meilleur ecart donc n meilleur EBE.

Le **taux de marge nette** (résultat net / CA) affiche un score de **0.61 %**. Ce ratio, qui permet de connaître le résultat net généré par la société en termes de chiffre d'affaires, amène les commentaires suivants: ce taux est pour l'exercice 2024 légèrment positif ca qui est le reflet d'une activité permettant de dégager des résultats.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

III. LES RISQUES ET CONTROLES

1. PRINCIPAUX RISQUES ET INCERTITUDES

Il convient de décrire les principaux risques et incertitudes d'ordre financier, juridique, technique, conjoncturel auxquels l'EPL est confrontée.

Il convient également de décrire, le cas échéant, des solutions proposées pour leur traitement.

En ce qui concerne la SPL CME les principaux **risques** sont :

La Technique :

- Problématique des intrants (bois) en termes de qualité, beaucoup d'indésirables

  Solution proposée / mise en place : Création d'une plateforme de préparation de bois portée par l'EPIC CMTV ; Révision de la procédure d'accueil et de contrôle des livraisons de bois,

- Problématique de prise en masse du LIT de fluidisation

  Solution proposée / mise en place : Avoir une meilleure qualité des intrants ; Réaliser des études sur le phénomène de prise en masse, Réaliser la maintenance nécessaire et fondamentale au lit,

- Problématique d'usure prématurée de la chaudière et de certains équipements de transport du bois

  Solution proposée / mise en place : Investissements lourds sur les équipements à prévoir ;

- Problématique de stockage du bois sur la biomasse

  Solution proposée / mise en place : Création de la plateforme de bois ;

- Problématique de capacité de production en hiver afin de garantir la fourniture d'énergie à nos clients

  Solution proposée / mise en place : Trouver de nouvelles sources d'énergies et avoir de nouveaux outils industriels de production.

Les Ressources Humaines :

- Nombre de personnel, manque de compétences et difficultés de recrutement

  Solution proposée / mise en place : Embauche de personnel, Renforcement des équipes (Création d'un pôle RCU), Plan de formation, participation à des forum de l'emploi.

La finance :

- Les risques financiers sont essentiellement liés aux risques techniques et aux coûts des intrants.

  Solution proposée / mise en place : Optimisation du fonctionnement de la biomasse et fiabilisation des procédés. Devenir autonome sur la gestion de la qualité des intrants.

- Les risques financiers liés au contexte géopolitique : Le prix du gaz naturel toujours instable, le coût des matières premières,

  Solution proposée / mise en place : Nouveau contrat de gaz et baisse drastique de la *consommation* de gaz sur la biomasse par l'arrêt du surchauffeur 3 en 2022.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

Cyberincidents :

- Chartres métropole Energies peut être la cible d'attaques informatiques, telles que des cyberattaques ou des violations de données, pouvant compromettre la sécurité de ses systèmes et la confidentialité des informations.

  Solution proposée : Mettre en œuvre des mesures de sécurité informatique robustes, des programmes de sensibilisation à la sécurité, pour prévenir et atténuer les cyberincidents.

Juridiques et de conformité :

- Le respect des règles relatives aux Sociétés publiques locales est indispensable pour conforter la société.

  Solution mise en place : adhésion au GIE C'Chartres Ressources.

Corruption – Probité :

- La SPL CME peut subir des pressions de la part des clients et doit veiller, en tant que société publique locale, à se prémunir de tout risque de corruption.

  Solution proposée : action de sensibilisation proposée par le GIE C'Chartres Ressources.

Environnementaux :

- La SPL CME doit veiller au respect des réglementations, des procédures administratives et principalement son arrêté d'autorisation d'exploiter.

  Solution proposée : Strict respect des obligations réglementaires, renforcement de l'accompagnement dans le domaine HQSSEE.

2. CONTROLE INTERNE

La SPL CME a mis en œuvre depuis 2023 une charte de déontologie.

Les engagements de dépenses qui sont supérieurs à 5 k€ sont contrôlés et validés par le Directeur Général.

3. .CONTROLES EXTERNES

Les différentes résolutions de la société ont été adressées à la Préfecture comme le prévoit la règlementation.

Le tableau récapitule les contrôles exercés au cours de l'exercice écoulé :

CONTROLE	**DATE**	**REMARQUES FORMULEES**
CHAMBRE REGIONALE DES COMPTES		Pas de contrôle
SERVICES FISCAUX		Pas de contrôle
INSPECTION DU TRAVAIL		Pas de contrôle
URSSAF		Pas de contrôle
AUTRES : DREAL	**20/06/2024**	**Visite annuelle ICPE**

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

IV. LES ACTIVITES DE L'ANNEE

1. LES OPERATIONS MENEES EN 2024

En 2024, nous avons effectué les travaux de 1er établissement suivants :

- Déplacement de l'échangeur Beaulieu 3 (C'Chartres Habitat) et raccordement au réseau primaire avec création d'un nouveau bras du réseau de chauffage urbain en juin 2024 pour permettre l'alimentation des 358 logements restants. Mise en service de l'échangeur existant dans local préfabriqué temporaire en octobre 2024.
- Travaux de modernisation du réseau de chaleur par le remplacement de tronçons de canalisation pour alimenter la sous-station Site Chaplin (Ville de Chartres) en juillet et août 2024.
- Création d'un nouveau segment de réseau de chaleur mi-mars 2024 pour raccorder la résidence Jardin Secret (CITYA). Mise en service du nouvel échangeur en décembre 2024.
- Dans le cadre de travaux de sécurisation du réseau de chaleur, remplacement de tronçons sur l'avenue François Mitterrand en octobre 2024.
- Création d'un nouveau segment de réseau de chaleur en novembre 2024 pour raccorder le nouveau Centre Technique Eiffel (Ex Centre Technique Municipal) qui a déménagé suite à la vente de leur ancien bâtiment à la société NOVO NORDISK PRODUCTION. Les travaux de raccordement se poursuivront sur le 1er trimestre 2025 avec une mise en service de l'échangeur fin mars 2025.
- Création d'un nouveau segment de réseau de chaleur en novembre 2024 pour raccorder l'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation KORIAN à LE COUDRAY. Mise en service du nouvel échangeur prévu en avril 2025.

En 2024, le planning des 2 Arrêts Techniques programmés a été globalement respecté, mis à part le remplacement du ventilateur FGR prévu lors de l'Arrêt Technique d'octobre 2024 qui est reporté pour cause de retard de livraison de pièces.

En 2024, nous avons effectué les travaux de branchements et d'extensions particulières suivants :

- UDAF 28 : mise en service du skid et première facturation de consommation de chauffage urbain en octobre 2024 avec une Puissance Souscrite de 181.75 kW.
- Par suite de la vente du bâtiment Centre Technique Municipal (CTM) de la Ville de Chartres à la société NOVO NORDISK PRODUCTION, la résiliation de son abonnement au chauffage urbain a été effective au 31/08/2024. Le nouveau Centre Technique Eiffel (CTE) qui a déménagé dans de nouveaux locaux sera raccordé au chauffage urbain en mars 2025 avec une Puissance Souscrite de 800 kW.
- Le nouvel abonné à l'ancienne sous-station CTM, la société NOVO NORDISK PRODUCTION, a demandé son raccordement au 01/03/2025 avec une Puissance Souscrite de 300 Kw et une durée de l'abonnement d'un an au lieu des 1 200 kW précédemment fournis.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

- Demande de résiliation de la police d'abonnement au chauffage urbain de la sous-station Beaulieu 3 formulée par C'Chartres Habitat en janvier 2024. Des travaux ont été réalisés courant 2024, pour permettre l'alimentation des 358 logements restants sur 518 logements avec diminution de la Puissance Souscrite à 2 520 kW au lieu des 3 587.40 kW souscrits initialement et dans l'attente de la destruction totale de ce bâtiment à une date non connue à ce jour, notamment en déplaçant la sous-station ainsi que la création d'un nouveau bras du réseau de chauffage urbain. Arrêt de la facturation en juillet 2024 et mise en service de l'échangeur mobile avec reprise de la facturation en novembre 2024.
- Création d'un nouveau segment de réseau de chaleur pour raccorder la résidence Jardin Secret (CITYA) avec une Puissance Souscrite de 150 kW. Mise en service du nouvel échangeur le 03/12/2024.
- Création d'un nouveau segment de réseau de chaleur en novembre 2024 pour raccorder l'établissement de Soins de Suite et de Réadaptation KORIAN à LE COUDRAY. Mise en service du nouvel échangeur prévu en avril 2025.
- Travaux de modernisation du réseau de chaleur par le remplacement de tronçons de canalisation pour alimenter la sous-station Site Chaplin (Ville de Chartres) en juillet et août 2024.
- Dans le cadre de travaux de sécurisation du réseau de chaleur, remplacement de tronçons sur l'avenue François Mitterrand en octobre 2024.

Voici sous forme de graphiques, l'activité de CME sur l'exercice 2024 :

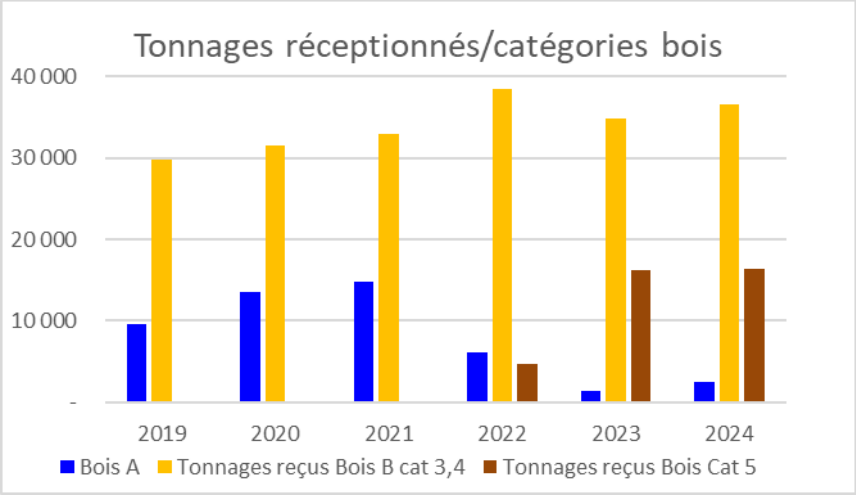

La valorisation du bois A a été remplacée par la plaquette forestière, et la réception de ce dernier a été définitivement arrêtée en septembre 2024. Cette décision s'inscrit dans une volonté de respecter nos engagements contractuels concernant la revente d'électricité.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

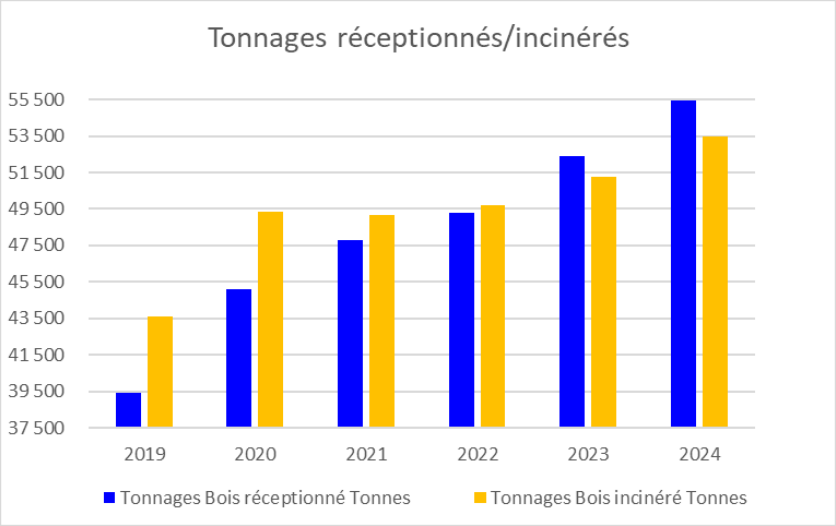

Nous constatons une augmentation des quantités réceptionnées en raison d'une forte hausse de l'humidité du bois pour l'année 2024. La différence entre le tonnage réceptionné et le tonnage valorisé est liée à la perte d'humidité et au stockage tampon. Ce phénomène explique en partie l'augmentation des volumes reçus, car une partie de l'humidité présente dans le bois est perdue durant le stockage et le processus de valorisation.

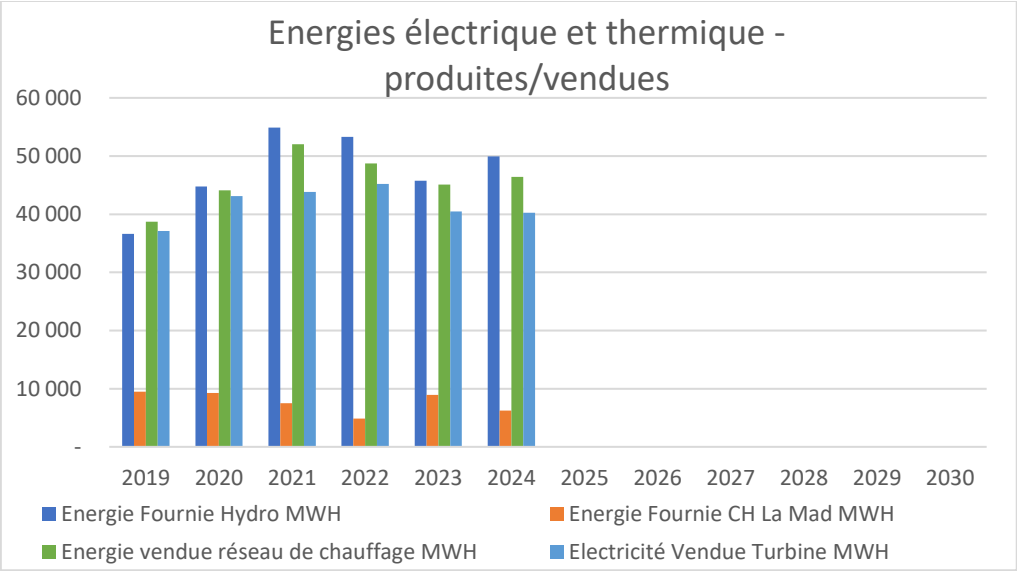

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

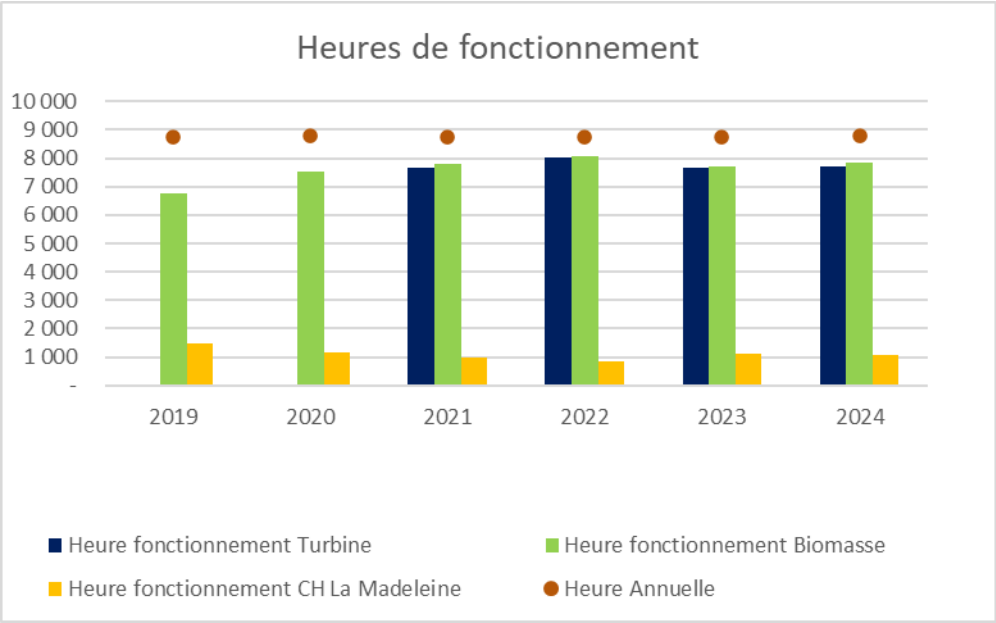

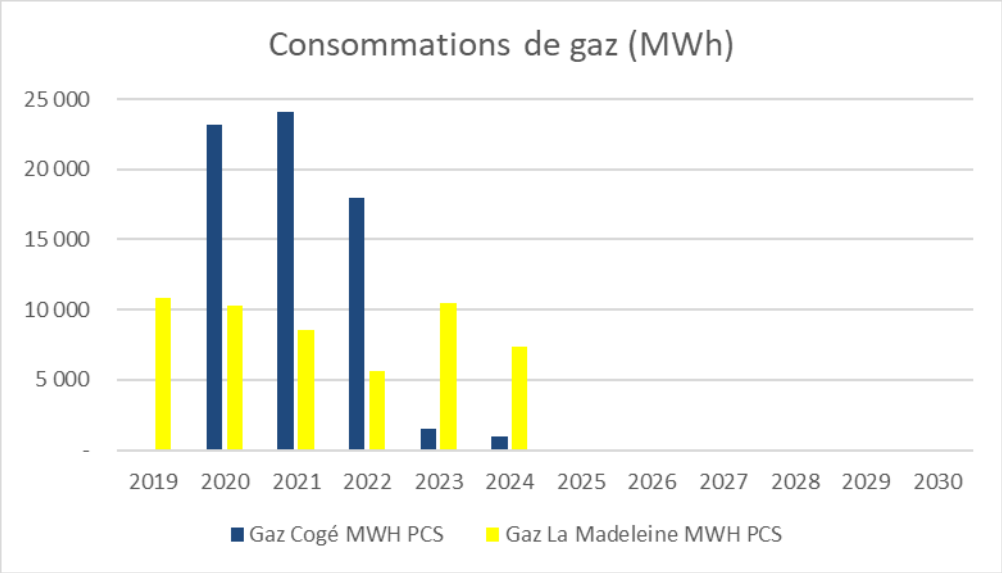

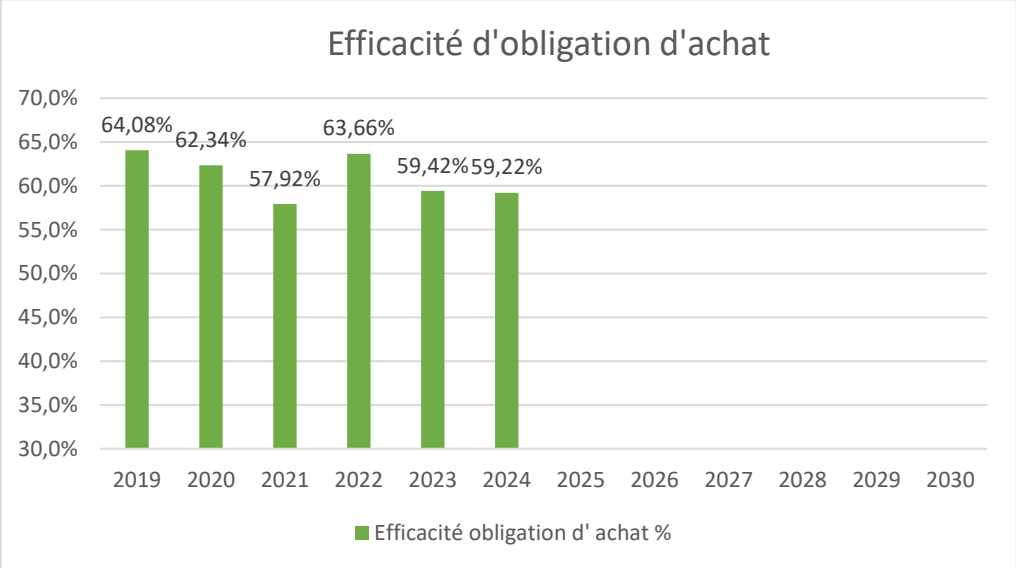

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

2. LES CERTIFICATIONS ET LABELLISATIONS

Aujourd'hui CME n'a pas engagé de certification particulière.

3. LES PERSPECTIVES ET LES ACTIVITES DE RECHERCHE ET DEVELOPPEMENT

En 2025, les perspectives sont les suivantes :

- Nous continuerons la sécurisation du réseau de chaleur avec notamment la création d'une liaison entre les 2 artères principales et le remplacement de tronçons vétustes.

- Nous prévoyons la mise en place de la circulation de l'interconnexion dans le sens Chaufferie La Madeleine Chartres vers l'usine de Cogénération Biomasse Gellainville.

- Nous investirons dans une machine à briqueter les poussières qui nous offrira un moyen précieux d'utiliser efficacement les déchets de production et de réduire les coûts. En comprimant les poussières de bois en briquettes compactes, nous pourrons minimiser les frais de stockage et de transport tout en contribuant à la préservation des ressources.

Les évolutions prévisibles et perspectives d'avenir :

- Nous étudions depuis 2024 via un bureau d'études spécialisé dans l'ingénierie thermique et électrique des domaines de l'Environnement et de l'Energie que nous avons mandaté la faisabilité du raccordement au réseau de chaleur de l'usine de Cogénération Biomasse Gellainville au centre de traitement des déchets Chartres Métropole Traitement et Valorisation de Mainvilliers.

- La collectivité de Chartres Métropole souhaite initier le développement sur son territoire métropolitain de la géothermie basse température en se branchant sur les réseaux de transport existants du réseau de chaleur urbain, ce qui nous permettrait de diversifier l'énergie renouvelable face aux demandes grandissantes de raccordement au réseau de chauffage urbain.

4. LE MECENAT ET LE SPONSORING

Aucun partenariat.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

V. LE GIE C'CHARTRES RESSOURCES

Bilan 2024

Les représentants
- à l'Assemblée Générale : Dominique Soulet
- au Comité directeur : Anthony Hermeline

La contribution 2024 :
➢ 56 200,84 € HT

La participation aux projets collectifs
- Participation à la master classe sur la déontologie dans les EPL en juin 24
- Adhésion au groupement de commandes sur le RGPD
- Participation aux échanges avec Chartres métropole sur la cybersécurité

L'accompagnement du GIE

177 heures dédiées uniquement à Chartres métropole Energies

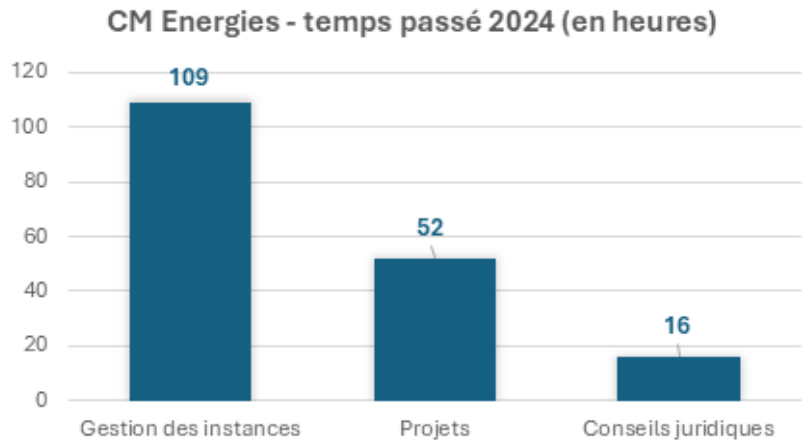

Accompagnement juridique / projets / rédaction d'actes :
- Accompagnement à la rédaction du rapport de gestion et des rapports des mandataires (hors partie activité)
- Sensibilisation des petits actionnaires au contrôle analogue

Gestion des instances :
- Mise à jour des modèles dans le cadre de la sécurisation des instances
- Organisation des instances : 3 conseils d'administration et 1 assemblée générale
- Mise en place d'un censeur

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Acusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

VI. LE GIE TVE

A. COMPOSITION ET GOUVERNANCE DU GIE TRAITEMENT ET VALORISATION ENERGETIQUE (TVE)

Le GIE Traitement et Valorisation Energétique regroupe 1 régie et 1 établissement public local :

- La SPL Chartres métropole Énergies
- La régie CMTV

Il a été mis en place le 1er décembre 2021. Il est administré par :

- Une assemblée générale, composée des présidentes et présidents des structures membres
- Un conseil d'administration avec un président et un secrétaire général.

En 2024, l'assemblée générale a eu lieu le 27 juin.

Les représentants de la SPL Chartres métropole Energies au sein des instances du GIE sont :

- Dominique Soulet en assemblée générale
- Anthony Hermeline au conseil d'administration comme Président du CA.

B. FONCTIONNEMENT DU GIE : MISSIONS, RESSOURCES ET PERSONNEL

Le GIE TVE a été constitué sans capital.

Le groupement, dont le but est de faciliter ou de développer l'activité économique de ses membres, d'améliorer ou d'accroître les résultats de cette activité, a pour objet :

- L'appui à l'exploitation de process pour le traitement et la valorisation énergétique de ses membres ;
- L'appui pour la maintenance des équipements et installations de ses membres ;
- Le pilotage et l'encadrement des personnels d'exploitation et de maintenance ;
- La conduite d'opération d'investissement pour le compte de ses membres.

A cette fin le groupement peut apporter un appui technique pour le pilotage de l'exploitation et de la maintenance des installations industrielles de ses membres et plus généralement faire toutes les opérations permettant la réalisation effective de cet objet lié à l'activité économique de ses membres tout en conservant un caractère auxiliaire par rapport à l'activité des membres.

Le groupement privilégie la mutualisation des moyens techniques et humains pour l'accomplissement de son objet.

L'objet du groupement n'est pas de réaliser des bénéfices pour lui-même.

Aujourd'hui le GIE n'a pas de ressources, ni de personnel en propre.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025

C. LES REALISATIONS 2024 A DESTINATION DE LA SPL CHARTRES METROPOLE ENERGIES

Le GIE TVE a en 2024 mis à disposition des ressources au travers de la mise à disposition de personnels dit « Support » issus de CMTV.

Ces personnels sont principalement en charge :

- La partie ressources humaines,
- La partie Hygiène, Qualité, Santé, Sécurité, Environnement et Energie,
- La partie juridique,
- La partie achats et marchés publics.

D. LES PERSPECTIVES 2025

L'année 2025 a pour enjeu de consolider les échanges entre ses membres.

Il s'agit notamment des sujets suivants :

- Renforcement de la partie HQSSEE sur la biomasse avec le probable accompagnement d'une personne à temps complet sur CME ;
- Finaliser les marchés publics en lien avec les travaux majeurs sur le RCU et la biomasse ;
- Mise en place d'un plan d'action cybersécurité ;

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
028-200058360-20250623-DELIB25-173-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 03/07/2025
Publication : 03/07/2025